

# Construire ou améliorer son plan de prévention

Référence :  
SEC101

Catégories :  
**SECURITE**

Sous-catégories: **Sécurité générale**

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

8 HEURE(S)

ORGANISME DE FORMATION :

KUENY AMANDA

## OBJECTIFS

L'intervention d'entreprises extérieures sur son propre site est source de nombreux dangers qu'il convient de maîtriser car le Code du Travail prévoit que l'employeur de l'entreprise d'accueil est responsable de la sécurité de toutes les personnes présentes sur son site.

En cas d'accident, il appartiendra à celui-ci de démontrer que les mesures de prévention adéquates ont été mises en œuvre ET ont été communiquées.

Au travers d'exercices (60 % du temps de formation), les participants apprendront comment construire un plan de prévention adapté à leur structure.

Illustration du concept : [vidéo de l'INRS](#)

**La formation ne concerne pas le cas des chantiers requérant la désignation d'un coordinateur de sécurité agréé.**

### Personnes concernées:

Direction, travailleur désigné, délégué à la sécurité, responsable maintenance, ...

Toute personne chargée de l'accueil et de la sécurité des entreprises extérieures.

**Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 23.03.18).**

## CONTENU

Que dit la réglementation luxembourgeoise ?

Comment mettre en œuvre la réglementation luxembourgeoise ?

Présentation d'une bonne pratique : le Plan de Prévention

Conseils pour la mise en place d'un Plan de Prévention dans son entreprise

Exercices pratiques (60 % de la durée de la formation)

## PÉDAGOGIE

Exposés théoriques illustrés d'applications pratiques, exercices, discussions, échanges d'expériences.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis

*Cette formation est disponible en formule intra-entreprise*